



Complément d'indemnité suite a un accident déjà dédommagé

Par **lauay**, le **27/01/2017** à **00:19**

Bonjour,

Lorsque j'avais 3 ans, j'ai été victime d'un accident d'escalator qui m'a sectionné les tendons et les nerfs de deux doigts d'une de mes mains.

Ma mère a porté plainte contre le centre commercial à qui appartenait l'escalator.

6 ans après les faits nous avons été dédommagé par somme forfaitaire.

Néanmoins, aujourd'hui à mes 20 ans je trouve que le préjudice que je subit encore aujourd'hui n'a pas été suffisamment dédommagé et j'aimerais savoir s'il était possible d'ouvrir une autre procédure pour obtenir une autre indemnité au titre des préjudices qui peut être n'ont pas pu être envisagés à l'heure du procès puisque je n'étais qu'une jeune fille et qu'il était difficile de se prononcer sur les futurs compétences de ma mains suite aux opérations et au séances de rééducations...

Il est vrai qu'aujourd'hui je souffre de cet accident qui me gêne la vie tous les jours et je trouve que le dédommagement que j'ai reçu étant mineur n'est pas suffisant. En outre je suis allé au tribunal de grande instance qui a prononcé la décision, dans le but d'obtenir une copie de la décision, mais celle-ci reste introuvable. Comment pourrais-je retrouver cette décision ? Et est-il possible d'ouvrir une nouvelle procédure pour demander un complément de réparation ?

Merci par avance pour vos réponses